

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.12/311/Add.1
17 avril 1953
FRANCAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL



COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE
Cinquième session
Rio-de-Janeiro

EXPOSE SUCCINCT DES DEMARCHES FAITES PAR M. ALBERTO LLERAS CAMARGO,
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS, ET
M. RAUL PREBISCH, SECRETAIRE EXECUTIF DE LA CEPAL, CONFORMEMENT A
LA MISSION, QUE LEUR AVAIENT CONFIEE LE CESIA ET LA CEPAL, D'ETUDIER
" LES MESURES QU'ILS JUGERAIENT NECESSAIRES ET ADEQUATES POUR QUE
LA COORDINATION ENTRE LES DEUX ORGANISMES SE REALISE A L'ECHOLON
GOUVERNEMENTAL SOUS UNE FORME PRATIQUE ET POSITIVE".

Le 9 décembre 1952, M. Lleras Camargo a fait connaître officiellement
à M. Prebisch qu'il était nommé représentant du CESIA.

Le 30 décembre 1952, M. Prebisch a accusé réception de cette communication.

Dans une deuxième communication, en date du 4 février, M. Lleras
Camargo a proposé à M. Prebisch d'envisager, comme l'une des solutions
possibles, que les réunions de la CEPAL et du CESIA se tinssent à la
même époque à des dates immédiatement consécutives et au même endroit.

Par lettre du 20 février, M. Prebisch a déclaré que son mandat ne
lui permettait pas de prendre en considération cette proposition, car
l'idée d'organiser soit des réunions consécutives, soit des réunions
simultanées, avait fait l'objet de longs débats au cours de la quatrième
session de la CEPAL, tenue à Mexico en Juin 1951, sans trouver un écho
très favorable. Pour être plus précis, si la Commission dans la résolution

/qu'elle avait

qu'elle avait adoptée au cours de cette réunion, avait recommandé à l'OEA et à la CEPAL de désigner des représentants chargés d'examiner la question de la coordination, c'est précisément parce qu'elle n'avait pas jugé pouvoir accepter la formule en question.

Dans la même communication, M. Prebisch faisait entendre à M. Lleras Camargo qu'il conviendrait d'essayer de trouver une solution au problème de la coordination à l'échelon des gouvernements au moyen d'un accord qui tendrait à éviter que le CESIA et la CEPAL ne se réunissent en même temps.

Au début de la présente session de la Commission, M. Prebisch a reçu de M. Lleras Camargo une nouvelle communication qui faisait état des résolutions 35 et 36, relatives la première à la Coordination avec la CEPAL, la seconde aux fonctions du CESIA et à l'intégration de ses travaux.

En ce qui concerne la résolution 36, dont la partie pertinente est ainsi conçue: " Charge la Commission exécutive de rédiger un rapport où considérant l'état actuel du Conseil économique et social interaméricain, elle recommandera les mesures à prendre pour remédier aux insuffisances qui pourraient exister et pour renforcer le Conseil à tous égards, particulièrement en ce qui concerne les ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement", M. Lleras Camargo déclarait que " dans l'attente de cette étude (le rapport), que la Commission exécutive va entreprendre immédiatement, toutes les idées mises en avant dans ma dernière lettre comme celles que vous avez émises dans votre lettre doivent rester quelque peu en suspens. En fait, à la lumière de ce rapport, il se peut que la Conférence de Caracas (la dixième Conférence des Etats américains) fasse des recommandations qui

/ entraîneraient une

entraîneraient une modification du statut actuel du Conseil".

Dans la même communication, M. Lleras Camargo, supposant que M. Prebisch se rendra aux Etats-Unis après la cinquième session, déclare : " Il m'intéresse toujours autant d'examiner avec vous toute formule que vous jugeriez de nature à nous permettre de mener à bien notre mission ".

